

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 88 (1937)  
**Heft:** 9-10

**Artikel:** Voyage d'études dans l'ouest de la France [suite et fin]  
**Autor:** J.L.By.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-784934>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

pignon sera-t-il capable de passer sur plantes de nos races du pays, après s'être « formé » sur celles de races étrangères ? L'avenir le dira.

Les seules mesures à prendre sont, actuellement : l'abatage rapide de tous les bois atteints, l'extraction et la destruction des souches et le reboisement des trouées au moyen de hêtres et d'autres feuillus qui, jusqu'ici, semblent être invulnérables.

(Trad. J. P. C.)

## Voyage d'études dans l'ouest de la France.

(Suite et fin.)

Après le déjeuner servi à Bellême, on nous conduit à la forêt de *Réno-Valdieu*; c'est la dernière forêt domaniale de chêne que nous visitons. Elle s'étend sur 1500 ha. Les cantons de « L'étang Michot » et de la « Gauterie » sont de splendides visions; tout particulièrement, une série artistique de 11 ha et de 600 m<sup>3</sup> à l'ha, peuplée de chênes et de hêtres admirables; les géants de 250 ans nous sont présentés par M. l'inspecteur *Couet*, auquel M. de Torrenté, à Soleure, adresse des félicitations et des remerciements chaleureux de la part de tous ses collègues. Mais l'heure passe rapidement et, malgré la beauté du site, il faut songer à continuer le voyage qui, ce jour-là, doit aboutir à Rouen. Au cours du dîner, M. l'inspecteur général *Petitmermet* est heureux de constater la réelle réussite de ce voyage, dont l'organisation a soulevé certaines critiques. La tâche de l'Inspection fédérale des forêts a d'ailleurs été très facilitée, grâce à l'obligeance de la Direction générale des eaux et forêts, de l'Ecole de Nancy et à l'amabilité de M. le conservateur *Oudin*. M. *Oudin*, chaleureusement remercié et applaudi, remercie à son tour les forestiers suisses de leur intérêt et les assure que l'Administration forestière française a été particulièrement heureuse de les recevoir.

Le vendredi 18 juin, des tableaux entièrement nouveaux s'offrent à notre vue; en particulier, la vie trépidante du port du Havre, avec ses arrivées et départs de vaisseaux et de cargos, ses élévateurs et ponts-roulants. Sous la direction de M. *Ménigot*, représentant du port autonome, nous en visitons très hâtivement les installations les plus modernes et même le paquebot « *La Fayette* », qui était à quai. Mais ce qui intriguait le plus les forestiers, c'était la visite des entrepôts de bois coloniaux et, particulièrement, ceux de la Maison Charles, spécialisée dans le commerce de cette matière première précieuse; nous avons tous été vraiment étonnés devant la variété et la richesse des bois stockés. Durant les dernières années de prospérité, le Havre a reçu et réexpédié jusqu'à 200.000 tonnes de bois coloniaux et 60.000 tonnes de bois du nord. Des billes de dimensions colossales sont entreposées dans le port; nous en avons vu ayant plus de 1,50 m de diamètre, et quelques-unes qui, en poids, dépassent 20 tonnes. Le terre-plein, réservé aux bois coloniaux, est pourvu de six ponts-roulants, munis chacun d'une grue de 5 à 10 tonnes.

De St-Adresse, on jouit d'une vue très étendue sur la mer, l'estuaire de la Seine, la ville et le port du Havre. C'est là que nous déjeûnons. Après le repas, M. Meningot veut bien encore nous gratifier d'un substantiel exposé, historique et technique, sur le développement du port autonome du Havre. M. Winkelmann de Soleure, remercie notre aimable guide pour sa grande obligeance à nous mettre au courant de toutes ces questions, fort nouvelles pour la plupart d'entre nous. — Rentrée en car, le même soir, à Paris.

Et nous voilà arrivés au dernier jour de ce très intéressant voyage d'études, soit au samedi 19 juin; le but essentiel était la visite des *plantations de peupliers* de la Vallée de l'Ourq. Sous la direction de M. *Marcel*, professeur d'horticulture à la direction des services agricoles de la Seine, nous parcourons les peupleraies de l'Usine Mennier, à Noisiel et celles de Gesvres-le-Duc, où M. *Penot*, petit-fils du propriétaire, nous fait les honneurs de ses plantations et pépinière, et nous offre fort généreusement une coupe d'un délicieux champagne.

M. *Legros*, président du « Syndicat de la culture du peuplier », nous accompagne aussi très obligeamment et veut bien nous initier aux secrets de la sélection de cet arbre de rapport. À force de patience et d'esprit de suite, M. Legros a sélectionné une variété de peuplier carolin, dit *Robusta angulata*, bien acclimatée à la Vallée de l'Ourq et résistante aux parasites. On étudie aussi la culture de peupliers, au fût droit, et le plus possible dépourvu de branches. M. Legros nous conduit encore dans une de ses pépinières, où il démontre en détail la préparation des boutures et les soins à donner aux jeunes plants.

Dès la Ferté-Milon, nous parcourons très rapidement la forêt domaniale de *Villers-Cotterets*, sous la conduite de M. *Combe*, inspecteur principal des eaux et forêts. C'est une immense propriété s'étendant sur 13.000 ha, dont 1500 environ ont beaucoup souffert des bombardements, durant la guerre de 1914 à 1918. Nous traversons de très beaux peuplements, en particulier des futaines de hêtre, qui font grande impression. Notre car emprunte une magnifique route forestière qui vient d'être construite, par des chômeurs, sous la surveillance de l'Administration forestière.

Et c'est ici que prit fin le très instructif et magnifique voyage d'études 1937. La dislocation de ses participants eut lieu le soir même à Paris, à l'Hôtel du Pavillon, où M. le professeur Marcel, notre guide de samedi, et M. le conservateur Oudin, notre directeur durant toute la semaine, sont encore très chaleureusement remerciés par M. *Schlatter*, inspecteur fédéral.

En terminant cette relation très fragmentaire, nous voulons exprimer toute la gratitude des participants, à la Direction générale des eaux et forêts de Paris, à la Direction de l'Ecole de Nancy et de

la Station de recherches forestières, ainsi qu'à MM. les officiers forestiers qui nous ont conduits dans toutes nos tournées en forêt. Nous nous faisons un plaisir enfin de remercier très sincèrement l'Inspection fédérale des forêts toute entière pour l'organisation parfaite de ce voyage d'études, M. l'inspecteur *Schlatter*, en particulier, et le caissier du voyage M. *Leibundgut*, assistant à l'Ecole forestière de Zurich, qui, avec précision et tact, nous a débarrassés de tous soucis pécuniers.

*Vallorbe*, juillet 1937.

*J. L. By.*

## AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

### Réunion annuelle de la Société forestière suisse dans le canton de Nidwald, en septembre 1937.

Il y a 37 ans que les forestiers suisses n'avaient plus eu le plaisir de se rencontrer dans le pays si accueillant de Nidwald. En effet, la dernière réunion y eut lieu en août 1900. Ceux qui eurent la chance d'en être reliront volontiers la relation publiée dans le *Journal forestier* — qui en était à la première année de son existence — par M. M. Moreillon, empêché cette fois par la maladie. Alors déjà, cette région si attrayante n'avait pas manqué d'exercer son effet attirant, puisque pas moins de 165 sylviculteurs s'y étaient rencontrés, dont six venus d'Allemagne, de France et de Hongrie.

Cette fois, l'affluence fut un peu moins forte : la liste des participants en indique 133, dont aucun étranger.

Avant de relater les péripéties de cette réunion, favorisée par un temps magnifique, et qui réussit au delà de toute attente, il convient de noter que l'étendue boisée totale de Nidwald est de 6983 ha (Etat 118; communes et corporations 5365, particuliers 1500 ha), ce qui équivaut à un taux de boisement de 25,4%, exprimé par rapport à la superficie totale. 95,7% des boisés sont classés comme forêts protectrices. — L'administration forestière supérieure est assumée par un seul. C'est aujourd'hui M. Max Kaiser, inspecteur forestier cantonal, en fonction depuis 1927. C'est à lui qu'incombe la lourde charge de la préparation et de l'organisation de cette assemblée annuelle. Citons, parmi ces travaux, l'article qu'il a publié au cahier 7/8 de la « *Zeitschrift* » : *Quelques données historiques sur la sylviculture dans le canton de Nidwald*, orientation très documentée, à laquelle nous renvoyons ceux que cela intéresse. Nous n'en retiendrons qu'une seule indication. En 1900, lors de la précédente réunion, il n'existeit, pour l'ensemble des forêts publiques (Etat et 16 corporations), que trois plans d'aménagement provisoires. Aujourd'hui, à l'exception de 430 ha, appartenant à trois corporations, toutes ces forêts publiques sont pourvues d'un plan d'aménagement définitif, prévoyant le contrôle sur